
RAPPORT.

A l'Honorable

Ministre de la Milice et de la Défense,
Ottawa.

MONSIEUR,—Pour faciliter l'intelligence de ce rapport, la carte ci-jointe a été dressée, par laquelle on verra que pour le commandement et l'administration de la milice, le Canada est actuellement divisé en neuf districts militaires et en vingt-deux divisions de brigade. Ces dernières sont subdivisées—(faute d'espace, ces subdivisions, n'ont pu être indiquées sur la carte)—en cent quatre-vingt-six divisions régimentaires, lesquelles sont encore subdivisées en divisions de compagnies.

A peu d'exceptions près, les divisions régimentaires sont actuellement identiques aux collèges électoraux des provinces.

Dans la province d'Ontario, il y a quatre districts militaires—1, 2, 3, et 4,—lesquels forment huit brigades et 82 divisions régimentaires.

Le district militaire No. 1 comprend deux divisions de brigade.

La première se compose des divisions régimentaires d'Essex, Kent, Bothwell, Lambton, des divisions ouest, nord et est de Middlesex, des divisions ouest et est d'Elgin, des divisions nord et sud d'Oxford et de la cité de London.

La deuxième division de brigade se compose des divisions régimentaires de Huron sud et nord, des divisions de Perth sud et nord, des divisions de Waterloo nord et sud, et des divisions de Wellington centrale et sud.

Le district militaire No. 2 renferme les 3^{me}, 4^{me} et 5^{me} divisions de brigade.

La troisième division de brigade se compose des divisions régimentaires de Norfolk nord et sud, des divisions de Brant nord et sud, d'Haldimand, de Monck, de Welland, de Lincoln, de Niagara, des divisions de Wentworth nord et sud, de Halton, et de la cité de Hamilton.

La quatrième division de brigade est formée de la division régimentaire de Peel, de Cardwell, des divisions de Grey nord et sud, d'Algoma, des divisions d'York nord, ouest et est et des divisions d'Ontario nord et sud.

La cinquième division de brigade est formée des divisions régimentaires de la cité de Toronto ouest et est.

Le district militaire No. 3 renferme les sixième et septième divisions de brigade.